

BENOÎT JANVIER, ERGOTHÉRAPEUTE, RESPONSABLE DU PÔLE ÉTUDES ET FORMATION DE L'INSTITUT DES CENT ARPENTS

## « Nous avons créé une auto-école inclusive »

À Orléans, l'Institut des Cent Arpents et l'Auto-école Soteau ont mis en place un protocole pour évaluer les capacités cognitives des personnes en situation de handicap souhaitant passer leur permis de conduite. Ils ont également développé une méthodologie d'apprentissage adaptée et inclusive. Explications de Benoît Janvier, ergothérapeute, responsable du pôle études et formation de l'Institut des Cent Arpents.



Benoît Janvier, ergothérapeute, responsable du pôle études et formation de l'Institut des Cent Arpents.

**La Tribune des Auto-Écoles : Pourquoi avez-vous mis en place un protocole d'évaluation des personnes en situation de handicap désireuses de passer le permis de conduire ?**

**Benoît Janvier :** L'Institut des Cents Arpents accueille des adultes en situation de handicap atteints de déficience intellectuelle. Nous avons constaté que ces personnes se mettaient en danger lorsqu'elles conduisaient un scooter ou des voitures sans permis. Dès 2010, en tant que centre de formation en pédagogie accessible, nous avons créé des formations de sensibilisation au Code de la route. Parallèlement, j'avais toujours en tête d'amener ces personnes au permis de conduire. Mais il fallait apporter une réponse dans le respect de la triple injonction imposée par la loi : citoyenneté, égalité des chances et droit à la compensation. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur la Validation adaptée des acquis de l'expérience (VA2A) que nous avons créée pour les personnes travaillant dans des ESAT, démarche validée par la DIRECCTE.

**La Tribune :** Pourquoi avez-vous noué un partenariat avec l'Auto-école Soteau ?

**B.J. :** Je voulais absolument travailler avec une auto-école lambda pour créer une dynamique d'inclusion. Nous en avons rencontré une bonne dizaine : certaines n'étaient pas intéressées par notre démarche ; d'autres estimaient ne pas avoir besoin d'aide prétextant qu'elles savaient former les personnes en situation de handicap. Or ce n'est pas le cas. Nous avons été souvent confrontés à des personnes en situation de handicap mental qui avaient dépensé des sommes importantes pour finalement s'entendre dire qu'elles ne pourront jamais avoir leur permis. C'est une erreur de laisser croire à ces personnes qu'elles ont les capacités d'obtenir ce titre, alors que ce n'est pas le cas. En 2010, nous avons rencontré Adrien Ardon qui venait de reprendre l'auto-école Soteau. Il était intéressé par notre démarche. Nous l'avons formé pendant un an au handicap et aux notions de pédagogie accessible. Il est ainsi devenu notre formateur. L'objectif étant pour Adrien Ardon de développer son auto-école vers une approche inclusive où les personnes en situation de handicap côtoient au sein de son établissement des personnes dites ordinaires. Elles suivent certains cours ensemble, se rencontrent, échangent.

« Dans cette approche inclusive, les élèves en situation de handicap côtoient des élèves dits ordinaires »

**La Tribune :** En quoi consiste votre méthodologie d'évaluation ?

**B.J. :** Le concept repose sur une approche tripolaire associant l'ergothérapeute, spécialiste de l'activité humaine, le moniteur, enseignant la conduite et la personne en situation de handicap. Cette approche permet d'appréhender les capacités fonctionnelles de la personne, de valider son niveau de participation lors d'une mise en situation de conduite tout en prenant en compte ses ressentis, ses difficultés, ses appréhensions, ses modes compensatoires. À l'issue de cette évaluation, un compte-rendu est réalisé incluant les préconisations en compensation (techniques et /ou pédagogiques). Ce document est donné à

la personne en situation de handicap pour les services de la préfecture et la visite chez le médecin agréé par la préfecture. Sur huit personnes évaluées, environ un tiers est apte. Celles-ci suivent alors un programme de formation accessible avec une pédagogie adaptée.

**La Tribune : C'est-à-dire ?**

**B.J. :** Nous avons aménagé la démarche d'apprentissage du Code et de la conduite tout en respectant le cadre officiel. Il ne s'agit pas de recréer une méthodologie spécifique pour des personnes en situation de handicap mais de faciliter leur accès et leur préparation aux conditions d'examen existantes. Nous nous appuyons sur les principes de la réflexivité, sur les techniques d'explicitation et d'interactivité visuelle via l'image (écrans et vidéo). Nous sommes en train de finaliser l'écriture d'un document sur le Code de la route au format « facile à lire et à comprendre ». Toutes ces démarches et méthodes sont adaptées à chaque personne en fonction de sa situation de handicap et de ses modes compensatoires.

**La Tribune : Cette méthodologie a-t-elle été validée par les services de l'État ?**

**B.J. :** Il s'agit pour l'instant d'un dispositif expérimental mené en lien avec les services de la préfecture. Les personnes en situation de handicap peuvent avoir le désir de passer le permis, mais ne se rendent pas forcément compte de la charge physique et mentale associée à la démarche. L'évaluation leur offre une expérience pour poser un regard de réalité sur leur situation, la validité de leur demande. Notre démarche porte ses fruits

puisque depuis deux ans tous les candidats que nous avons présentés au permis de conduire l'ont obtenu. Notre expérience nous permet également d'affirmer que ces personnes en situation de handicap conduisent bien plus prudemment que d'autres !

**« La démarche d'apprentissage du Code et de la conduite a été aménagée tout en respectant le cadre officiel »**

**La Tribune : Est-ce que cela signifie qu'après cette expérimentation et la validation des services de l'État vous pourriez travailler avec d'autres écoles de conduite ?**

**B.J. :** Tout dépendra de l'esprit de ces auto-écoles. Nous ne sommes pas dans une démarche commerciale. Si nous envisageons un tel déploiement, il faudra que l'auto-école s'engage dans une démarche d'accompagnement participative et inclusive autour de la pédagogie accessible. Mais nous n'en sommes pas encore là. ■

Propos recueillis par Christine Cabiron



## TRANSFORMATIONS VÉHICULE AUTO-ÉCOLES

Tous modèles - toutes marques  
Agréments constructeurs  
Aménageur qualifié UTAC



**sojadis**  
PLUG & DRIVE

[www.sojadis.com](http://www.sojadis.com)

49510 JALLAIS

Contact :

02 41 64 05 58

Spécialiste auto-école handicap multi équipements avec possibilité de sélection